VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-434-3

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-434 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE RÉDUIRE LA ZONE D'INTERDICTION D'IMMOBILISATION ET DE STATIONNEMENT DANS UNE ZONE D'ARRÊT D'AUTOBUS

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-434-3).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18e jour de novembre 2026

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière